

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE15

présenté par
M. Vojetta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 6, ajouter les mots : « du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.